

COMMUNE DE LE PONT-DE-BEUVOISIN (SAVOIE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

Présents : M. Raymond FERRAUD, Maire, Mme Anne MICHEL, M. Roland PERROUSE, M. Christian BERTHOLLIER, Mme Lily GENSBITTEL, M. Daniel LOMBARD, M. Jean PAGNIEZ, Mme Marie-Jeanne D'HABERES, M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, Mme Bernadette MORELLE, M. Laurent REMOLIF, M. Thierry MERMET PEROZ, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Céline YACONO

Absents excusés : Mme Muriel GOBINET (pouvoir à M. MERMET PEROZ), M. Jean-Luc ROMPION (pouvoir à Mme SANVIDO) et M. Pascal LECOQ (pouvoir à M. CASTELIN)

Secrétaire de séance : Mme GENSBITTEL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE : le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la réunion du 13 février 2019.

03012019 - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Pour le bon fonctionnement des services municipaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi temporaire d'adjoint technique à temps non complet (27 heures hebdomadaires), pour une durée maximum de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2019.

03022019 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE VERBALISATION AUTOMATIQUE

Monsieur le Maire propose de mettre en place la verbalisation électronique pour sanctionner les infractions relatives à la circulation routière comme le stationnement ou celles relatives à la pollution et au bruit.

Les infractions constatées par les agents verbalisateurs sont enregistrées au moyen d'appareils électroniques ou depuis un ordinateur de bureau équipé d'un logiciel fourni gratuitement par ANTAI. Ces contraventions sont transmises directement au Centre National de Traitement (CNT) de Rennes.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la convention à intervenir avec ANTAI (Agence Nationale de Traitement automatisé des Infractions) pour la mise en place des PV électroniques et autorise M. le Maire à la signer.

03032019 - MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SDES

Suite à un courrier du Président du SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) et conformément à l'article L 5211-17 et 20 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modifications statutaires dudit syndicat portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013,
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical,
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications proposées.

03042019 - RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE (LOT N° 02B) - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 d'un montant de **446,28 € HT (535,54 € TTC)** à passer avec l'entreprise PERROUSE CONSTRUCTIONS de Belmont-Tramonet (73330), titulaire du marché de travaux pour la restructuration de l'Ecole Maternelle, lot n° 02B (déconstruction, maçonnerie, gros œuvre).

Cet avenant prend en compte les travaux supplémentaires effectués par l'entreprise à la suite d'aléas de chantier et d'imprévus ainsi que la moins-value correspondant aux travaux non réalisés. Le nouveau montant du marché est ainsi porté à **175 450,17 € HT (210 540,21 € TTC)**, soit une augmentation de **0,25 %** du marché initial.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise PERROUSE CONSTRUCTIONS de Belmont-Tramonet.

03052019 - RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE (LOT n° 08) – AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire explique que l'entreprise GAUTHIER de Champagneux (73240), titulaire du marché de travaux pour la restructuration de l'Ecole Maternelle, lot n° 08 (plaquisterie), a réalisé des travaux supplémentaires pour un montant de **2 295,00 € HT (2 754,00 € TTC)**.

Il propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise qui porte le nouveau montant du marché à **74 156,25 € HT (88 987,50 € TTC)**, soit une augmentation de **3,19 %**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise GAUTHIER de Champagneux.

03062019 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – BAR DU CENTRE

Suite à la demande du nouvel exploitant du Bar du Centre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser celui-ci à occuper le domaine public situé devant l'établissement aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Redevance annuelle : 100 €.

03072019 - CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un Club House près des terrains de tennis.

03082019 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Par 18 voix pour et 1 voix contre (M. LECOCQ), le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'année 2018 dressé par le comptable de la collectivité, dont les écritures et les résultats sont en concordance avec le compte administratif :

	Résultats 2018	Résultats de clôture (2017+2018)
INVESTISSEMENT	-212 670,45	-81 449,86
FONCTIONNEMENT	451 385,46	985 963,23
TOTAL	238 715,01	904 513,37

03092019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire communique le compte administratif 2018 du budget de la commune qui retrace les prévisions budgétaires ainsi que les réalisations en dépenses et recettes et dont les résultats sont les suivants :

Section	Résultat de l'exercice	Excédent reporté N-1	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT	451 385.46 €	534 577.77 €	985 963.23 €
INVESTISSEMENT	-212 670.45 €	131 220.59 €	-81 449.86 €

Le Maire se réjouit de la très forte progression du résultat de fonctionnement de l'exercice, donc de la progression de l'autofinancement de 42,14 % par rapport à l'exercice 2017.

RESTES A REALISER :

Section	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	624 343.00 €	450 595.00 €

Monsieur le Maire quitte ensuite la salle du conseil municipal et,
Par 17 voix pour et 1 voix contre (M. LECOQ), l'Assemblée vote le Compte Administratif de l'exercice 2018.

03102019 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire et,
Par 19 voix pour, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2018 comme suit :

- Affectation d'une part de l'excédent de Fonctionnement 2018 en section d'Investissement du Budget 2019, au compte R1068, pour financer le déficit N-1 + les restes à réaliser : **255 197,86 €**,
- Report du solde de l'excédent de Fonctionnement 2018 en section de Fonctionnement du Budget 2019, au compte R002 : **730 765,37 €**.

03112019 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire présente l'état 1259 COM portant notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2019 et rappelle que les taux d'imposition votés en 2018 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 10,97 %
- Taxe Foncière (bâti) : 11,96 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 65,69 %

Par 19 voix pour, l'Assemblée décide de maintenir pour 2019 taux d'imposition 2018. A taux constants, le produit fiscal attendu est de 575 855 € pour cette année.

03122019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif pour l'année 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section Fonctionnement : **2 351 373.37 €**
- Section d'Investissement : **2 256 872,23 €**

Après en avoir délibéré et par :

- 9 voix contre (M. LOMBARD, Mme D'HABERES, M. CASTELIN, M. LECOCQ, Mme SANVIDO, M. MERMET PEROZ, Mme GOBINET, Mme LABARRE, Mme BELAGGOUNE),
- 2 abstentions (Mme MORELLE et M. REMOLIF),
- 8 voix pour,

Le Conseil Municipal décide de ne pas adopter le Budget Primitif 2019.

Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

- 08.2019 : signature d'un contrat avec ENGIE pour l'alimentation en gaz des équipements scolaire et périscolaire,
- 09.2019 : signature d'un contrat avec la société RAF de Challes-les-Eaux pour la maintenance de l'élévateur et de la plateforme de la Mairie,
- 10.2019 : signature d'un contrat avec la société GILLET de Charancieu (38490) pour l'entretien des installations de chauffage et climatisation du centre périscolaire,
- 11.2019 : signature d'un contrat avec la société VIATECH de Maubec (38300) pour l'entretien et la maintenance des équipements de vidéoprotection urbaine,
- 12.2019 : signature d'un contrat avec l'entreprise SANCY de Saint-Béron (73520) pour l'entretien annuel des espaces verts communaux (site Pravaz, jardin de ville, rond-point RD 1006/Viaduc),
- 13.2019 : résiliation du bail commercial conclu avec la SARL FAMILY'COIF,
- 14.2019 : signature d'une convention avec le Département de la Savoie pour la mise à disposition de locaux à usage de centre polyvalent d'action sociale,
- 15.2019 : passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet D'AR JHIL de Le Pont-de-Beauvoisin (Savoie) et LA SARL TEC BAT de Bourgoin-Jallieu (38300) pour la construction d'un accès PMR à la salle du Conseil Municipal,
- 16.2019 : passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet D'AR JHIL de Le Pont-de-Beauvoisin (Savoie) et la SARL TEC BAT de Bourgoin-Jallieu (38300) pour la construction d'un club house près des courts de tennis,
- 17.2019 : signature d'un contrat avec ENGIE pour l'alimentation en gaz de la Bibliothèque municipale,
- 18.2019 : signature d'un contrat avec ENGIE pour l'alimentation en gaz de la Mairie,
- 19.2019 : signature d'un contrat avec ENGIE pour l'alimentation en gaz de la Salle des Fêtes,
- 20.2019 : signature d'un contrat avec ENGIE pour l'alimentation en gaz de l'Ecole « Les Allobroges ».

Informations diverses :

Devant le nombre réduit de participants aux commémorations officielles, le Conseil Municipal décide par 18 voix pour et 1 voix contre (Mme D'HABERES) de ne pas organiser de cérémonie pour la « journée de la déportation ».

La séance est close à 22h30.



Le Maire,
Raymond FERRAUD